

Courant 5

Le contexte mondial
des droits humains



Table des matières

AU SUJET DU COURANT 5	5-5
OBJECTIFS	5-11
UNITÉ 1 LES DIFFÉRENTS VISAGES DE LA MONDIALISATION	5-13
Activité 1 Les sphères d’influence	5-14
Activité 2 Mondialisation et droits humains.....	5-19
UNITÉ 2 LES DROITS HUMAINS À L’HEURE DE LA MONDIALISATION	5-23
Activité 1 Préparation de la présentation – Le contexte mondial des droits humains	5-25
Activité 2 Présentation en session plénière– Le contexte mondial des droits humains	5-26
Activité 3 Retour sur la présentation	5-28
Activité 4 Plan individuel pour mettre mon apprentissage en action	5-28
ÉVALUATION DE FIN DE COURANT – SÉANCE DE CONCLUSION	5-29
DOCUMENTATION	5-31
Répertoire des organisations.....	5-33
La mondialisation et ses répercussions sur la pleine jouissance des droits humains	5-36

Au sujet du Courant 5



Durée :
1 journée

Le contexte dans lequel s'effectue notre travail en droits humains varie sans cesse selon la situation économique, culturelle, politique et plus récemment technologique au niveau mondial. La « réduction » des distances entre pays, régions et peuples a permis de plus grands échanges de renseignements, une plus grande communication entre les peuples et un transfert proportionnellement encore plus important d'argent, de biens et de services. Nos sociétés deviennent rapidement de plus en plus liées les unes aux autres et notre dépendance envers les ressources des uns et des autres s'intensifie à une vitesse fulgurante.

Le terme « mondialisation » est le terme employé en général pour parler de notre ordre mondial actuel en constante mutation, caractérisé par des relations mondiales de plus en plus importantes et puissantes, des réseaux et des associations renforcés et organisés dans le monde entier, et l'émergence d'une conscience mondiale. Pour certains, la mondialisation est une force libératrice alors que pour d'autres, elle représente un nouveau moyen pour ceux qui détiennent le pouvoir de persister à refuser le partage des ressources avec leurs concitoyens. Ce qui semble immuable, c'est l'évolution du rôle des nations, de leurs politiques et de leurs économies.

En tant qu'éducateurs et militants en matière de droits humains, nous devons relever de nouveaux défis en raison de la constante évolution du monde. Les événements du 11 septembre 2001 et les préoccupations toujours grandissantes liées à la sécurité et à « la guerre contre le terrorisme » notamment continuent d'avoir de nombreuses répercussions sociales, économiques et politiques dans le monde entier. « Les mouvements animés par les principes universels des droits humains – ou les forces sociales – (...) ont été affaiblis dans leur rôle traditionnel de modérateur à l'endroit de l'autorité étatique. De plus en plus paralysé par les impératifs du marché et les préoccupations sécuritaires de l'après-11 septembre, le militantisme en faveur des droits humains a peu à peu cédé sa place à de nouvelles tendances autoritaires. » (Ishay, M. *Globalization*, vol. 1, n° 2, décembre 2004, p. 182) Si notre travail



s'est traditionnellement concentré sur le rôle et les responsabilités des États-nations, il est aujourd'hui évident que nous devons aussi nous pencher sur le rôle et les responsabilités de tous les autres acteurs présents (organisations internationales, multinationales, etc.) si nous voulons influencer les changements qui ont lieu dans nos communautés en matière de droits humains.

Les organisations internationales économiques (telles que la Banque mondiale, le FMI et l'OMC) et les multinationales en particulier ont vu leur influence considérablement augmenter sur les économies locales et elles détiennent souvent plus de pouvoir que les gouvernements nationaux. Les intérêts corporatifs redéfinissent le paysage du pouvoir, « mettant en doute la compétence de l'État à garantir la sécurité des droits fondamentaux de ses citoyens et à préserver une démocratie participative ». (Ishay, M. *Globalization*, vol. 1, n° 2, décembre 2004, p. 181-193)

De nombreux pays, asservis par le poids de la dette, ont été obligés d'accepter des programmes d'ajustement structurel qui aggravent les famines, la pauvreté et le chômage. Cette dégradation des conditions de vie a eu de lourdes conséquences sur le quotidien des populations. Les tensions entre ethnies ou communautés se sont amplifiées, aboutissant souvent à des conflits armés internes graves et sanglants ou à des émeutes à grande échelle.

Un autre facteur important à souligner est que les hommes et les femmes subissent différemment les effets de la mondialisation. Bien que, grâce à la mondialisation, de nouveaux emplois aient été créés pour les femmes, les changements récents ont exacerbé les inégalités entre les deux sexes. Les femmes sont en général plus durement touchées par les changements provoqués par la mondialisation. Au fur et à mesure que l'ajustement structurel se fait sentir, les conditions de vie se dégradent et les difficultés des femmes se multiplient, car elles doivent travailler davantage pour compenser la diminution des services sociaux. Les femmes sont rarement consultées ou prises en compte lorsque des projets de développement sont mis en œuvre à grande échelle.

La perte de souveraineté que les États ressentent a renforcé leur niveau d'anxiété. Ils ont fini par éprouver de l'aversion et du mépris envers le système international et le multilatéralisme, surtout dans le domaine des droits humains. Le refus actuel exprimé par les États de s'expliquer ou d'être sanctionnés par toute institution qui ne relève pas de leur autorité (p. ex., les organisations internationales, la cour internationale de justice) menace les rares succès obtenus au cours des 20 dernières années par la communauté internationale travaillant dans le domaine des droits humains. Les desseins en matière de sécurité de nombreux États menacent aujourd'hui gravement notre liberté.

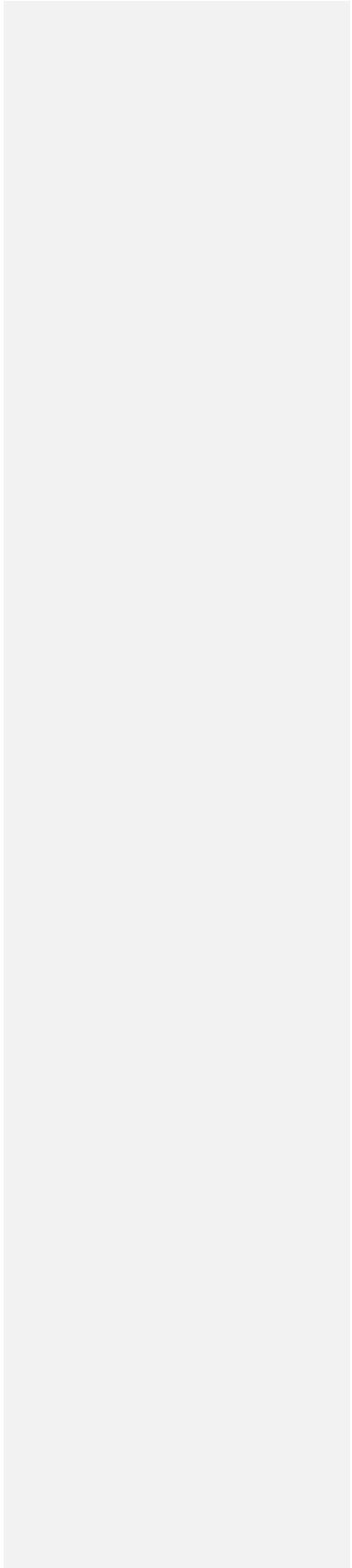
Au cours de la dernière décennie, le travail des défenseurs des droits humains pour une plus grande sensibilisation aux droits humains à l'échelle mondiale, a grandement profité de l'accessibilité accrue aux technologies de l'information et des communications. Grâce à Internet, l'accès rapide aux nouvelles, à des recherches et aux reportages visuels crée un sentiment d'interconnexion entre les individus de différentes régions du monde comme jamais auparavant. Au fur et à mesure que les médias élargissent leur part d'audience dans des régions reculées, surtout grâce à la radio et à la télévision, l'information et les connaissances sur les droits humains suivent le rythme. Les nouvelles technologies comme Internet et la téléphonie cellulaire sont devenues des outils de sensibilisation aux violations de droits humains permettant de couvrir rapidement et largement des problèmes spécifiques de droits humains qui touchent des milliers de personnes dans le monde. Grâce à l'accès rapide à autant d'information, le sentiment d'indignation fait place à l'action.

Ces nouveaux outils ont ouvert (pour les militantes et militants des droits humains) un espace public plus égalitaire et participatif où il est possible d'accéder à l'information susceptible de promouvoir les valeurs et pratiques inhérentes à leur travail et de ne plus dépendre des « médias de masse corporatifs ». Toutefois, ces nouvelles technologies ne les protègent pas davantage contre le harcèlement, les attaques, l'emprisonnement et la mort lorsqu'ils publient ou diffusent des nouvelles et de l'information, surtout dans les pays où la censure et le contrôle des médias sont



5 Le contexte mondial des droits humains ● ● ● ● ● ● ●

la norme.



Face à ces défis mondiaux, les organisations défendant les droits humains doivent surmonter de nombreux obstacles. Les défenseurs des droits humains doivent inscrire leurs actions dans un cadre politique, développer les réseaux existants ou en créer de nouveaux, et forger des alliances avec les organisations déterminées à atteindre les mêmes buts, en particulier avec celles du mouvement altermondialiste.

Comme Clarence Dias l'affirme :

Ce qu'il nous faut, c'est de la « moncalisation » : une combinaison de mondialisation et de localisation. On nous a appris à penser de manière mondiale et à agir de façon locale. Et quand on l'a fait, on a invité la Banque mondiale et les multinationales chez nous. Il est temps de penser de façon locale et d'agir de façon mondiale pour comprendre l'impact que la mondialisation a sur nous et sur les personnes avec lesquelles nous travaillons. Et d'essayer de traiter cet impact au niveau de la famille, de l'école, de la communauté, du pays, de la région et de la planète. Pour le faire, il faut fonder de nouvelles alliances et s'appuyer sur de nouveaux partenariats.

Le but de ce courant est de donner aux participantes et participants un cadre pour mieux comprendre leur rôle évolutif dans le contexte mondial. En écoutant les expériences vécues par les autres, les participantes et participants peuvent commencer à développer de nouvelles stratégies d'action et à prévoir quelles seront les conséquences de la mondialisation sur les droits humains.

Références :

Hackett, R. *Media Development 2004*, Simon Fraser University; Carroll, W., University of Victoria, 2004

Government of Canada, Human Rights Program web site:
www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/canada/free_e.cfm

Objectifs

À la fin du Courant 5, les participantes et participants devraient pouvoir :

- décrire les différents aspects de la mondialisation et donner des exemples de leurs effets positifs et négatifs sur les droits humains dans leur société;
- élaborer des stratégies d'application de l'éducation aux droits humains pour répondre aux effets de la mondialisation.

Techniques d'éducation participative



- Cartographie des sphères d'influence
- Triades

Unité 1 Les différents visages de la mondialisation

Dans cette unité, les participantes et participants analyseront les différents aspects de la mondialisation (politique, social, culturel et économique) et les conséquences de ce phénomène aux nombreux visages sur la situation des droits humains dans leur société.

Animateur/Animatrice

Instructions pour l'activité 1

Étape A (35 min)

1. Lisez les instructions avec les participantes et participants.
2. Préparez une version sur feuille mobile du diagramme des sphères d'influence présenté p. 5-14 (Man. part., p. 5-13).
3. Complétez le diagramme avec les participantes et participants. Rappelez-leur que tant les acteurs qui jouent un rôle positif que ceux qui jouent un rôle négatif doivent être inclus de manière que le tableau des conséquences de la mondialisation soit équilibré. Reportez les participantes et participants au Répertoire des organisations dans la section **Documentation** à la fin de ce courant. Exemples d'éléments pouvant être inscrits dans le diagramme :

Institutions économiques mondialisées

- Banque mondiale
- Fonds monétaire international
- Banques régionales de développement
- Organisation mondiale de commerce (OMC)

Entreprises multinationales

- (Les participantes et participants devraient citer celles qui mènent des activités dans leurs pays.)

Gouvernement national

- Ministères du Commerce, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Éducation, des Finances, de la Justice

Institutions intergouvernementales

- ONU
- ANASE
- Conseil de l'Europe
- Organisation des États américains
- Union africaine



Comment [A1]: Dans l'anglais : 45 min.



Animateur/Animatrice (activité 1, suite)

Communications mondiales

- Internet
- BBC
- CNN
- Al Jazeera

Société civile

- ONG, OC
- Unions
- Organisations religieuses
- Mouvements sociaux
- Individus

Étape B (40 min)

- Menez une discussion à partir des questions suggérées.
- Notez les réponses des participantes et participants aux deux premières questions pour pouvoir vous y reporter ultérieurement.

Activité 1 Les sphères d'influence



p. 11



1 h 15 min au total

La mondialisation a eu des répercussions indéniables sur les droits humains à l'échelle mondiale. Un éventail d'acteurs dont font partie les institutions intergouvernementales, les entreprises multinationales, l'industrie des communications, les États-nations et les individus ainsi que la société civile exercent différents degrés d'influence sur le processus de mondialisation.

Bien comprendre les structures et les relations de pouvoir à toutes les échelles de la société (c'est-à-dire internationale, nationale et locale) est essentiel si l'on veut protéger les droits humains et promouvoir le changement social. L'objectif de cette activité est de déterminer les acteurs clés et leur influence sur le processus de mondialisation dans nos sociétés.

Cette activité comprend deux étapes.

À l'**étape A**, vous discuterez des acteurs dont les actions ont des répercussions sur la mondialisation.

À l'**étape B**, vous lirez un court texte et discuterez des questions suggérées.

Activité 1 (suite)

p. 12
35 min

Étape A Discussion avec l'ensemble du groupe

L'animateur expliquera le diagramme des sphères d'influence présenté page suivante, qui dresse la liste des principales catégories d'acteurs engagés dans le processus de mondialisation actuel.

Pour chaque catégorie, décidez qui sont les principaux acteurs et quelles ont été les conséquences de leurs actions sur la situation des droits humains dans votre société. L'animateur transcrira vos réponses dans le diagramme des sphères d'influence qu'il a préparé sur le tableau à feuilles mobiles.

Une fois le diagramme complété, discutez des sphères d'influence les plus propices aux pressions que vous pouvez exercer afin d'obtenir des changements positifs.

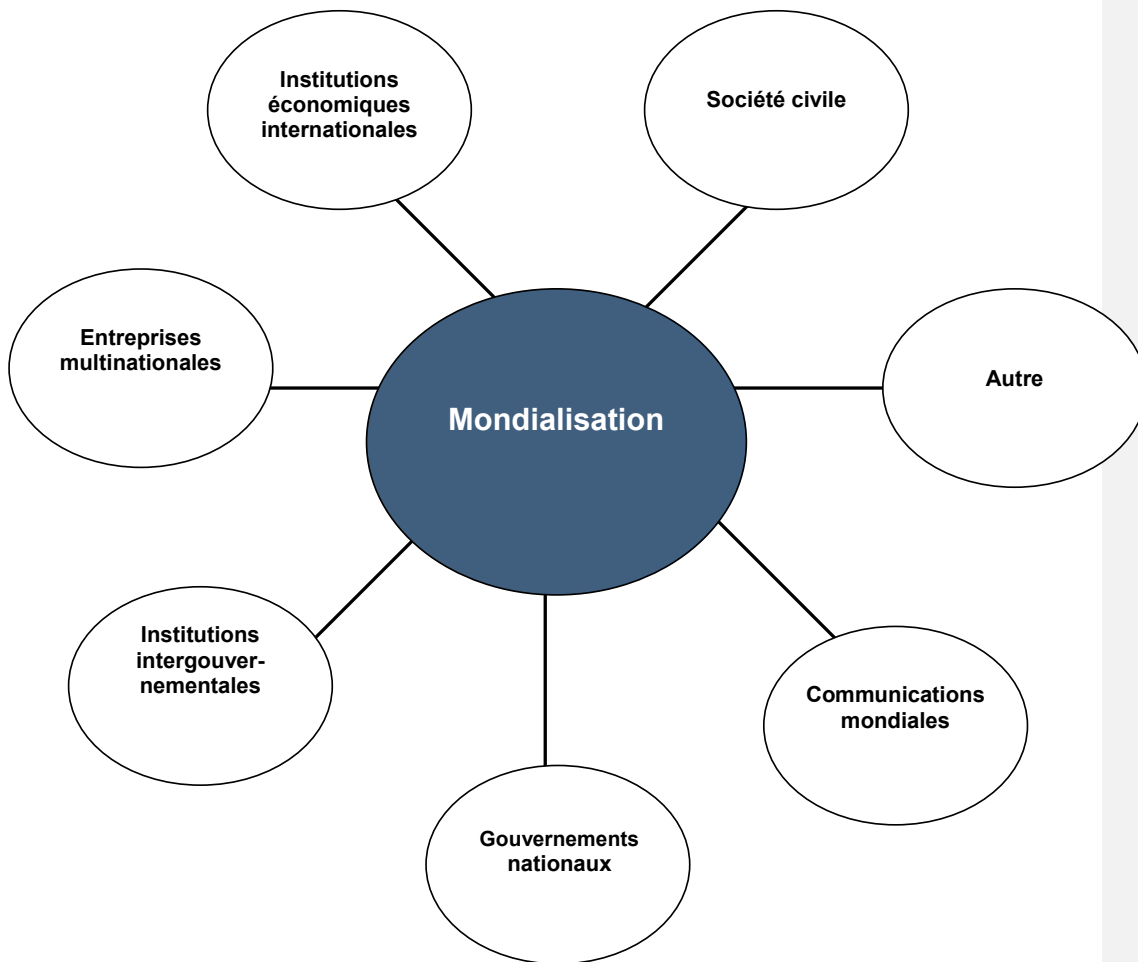
Questions pour la discussion :

- Certains de ces acteurs sont-ils plus accessibles que d'autres? S'ils ne sont pas facilement accessibles, quelles méthodes peut-on utiliser pour les approcher?
- Quelles sont les stratégies à adopter pour cibler ces acteurs? Les politiques de ces acteurs favorisent-elles une répartition équitable du pouvoir, des responsabilités et des ressources entre hommes et femmes?
- De quelle manière la société civile est-elle dominée par les actions de l'État (c.-à-d., intérêts militaires, de consommation ou de sécurité)? Comment cela peut-il influencer sur le travail de l'État?

Les résultats de la discussion vous donneront peut-être des idées pour votre plan individuel.

Les sphères d'influence

Activité 1 (suite)
p. 13



Activité 1 (suite)

p. 14

Technique d'éducation participative
Cartographie des sphères d'influence



En tant que personnes soucieuses de résoudre des problèmes, nous pouvons regarder n'importe quelle situation problématique et la comprendre plus clairement en cernant les forces qui entrent en jeu et leur influence relative sur cette situation. La technique de **cartographie des sphères d'influence** implique la création d'une métaphore visuelle de ces forces pour déterminer par la suite si elles ont un effet positif ou négatif sur la situation observée.

La cartographie des sphères d'influence est un concept et une technique d'analyse qui favorisent une meilleure compréhension de l'état d'un phénomène (problème, difficulté, préoccupation) en cernant les forces sous-jacentes qui le dynamisent.

Référence : Eitington, J. E. *The Winning Trainer*, 3^e édition, Houston, Texas, Gulf Publishing Company, 1996.



Activité 1 (suite)

p. 15
40 min

Étape B Discussion avec l'ensemble du groupe

Lisez le texte. Inspirez-vous de la question suivante pour engager une discussion.

- De quelle manière l'éducation aux droits humains peut-elle servir dans le contexte de la mondialisation? (P. ex., l'accès à l'information, la création d'un environnement social sécuritaire, l'appui au développement démocratique, etc.)

ÉDH et mondialisation

L'approche adoptée en éducation aux droits humains doit réserver une place importante à l'analyse et à la compréhension des relations de pouvoir et des forces sociales. Cela permettra de mener le combat qui vise à modifier les relations de pouvoir qui empêchent l'application effective des droits humains. Ce combat doit être lié aux luttes pour la répartition équitable des ressources, pour l'accès à la connaissance, pour le contrôle de la préservation des terres et des cultures autochtones, pour l'accès à l'emploi et à de bonnes conditions de travail, pour la démilitarisation de la société, pour l'élimination des armes de destruction massive et des mines antipersonnel, pour la réduction des transferts et du commerce des armes et pour l'autodétermination économique des peuples, des nations et d'autres groupes. Dans l'économie politique internationale et nationale actuelle, ces obstacles sont enfouis dans les processus du système. L'éducation aux droits humains devrait les mettre en évidence et pousser les organisations à agir pour le respect des droits humains.

Parmi ces processus, la mondialisation de l'économie mondiale rend de plus en plus difficiles les efforts faits pour assurer un développement durable axé sur l'être humain (...). L'ampleur de ce problème est telle que l'éducation aux droits humains doit y répondre. En effet, non seulement ce processus marginalise les personnes vulnérables dans les pays pauvres du Sud politique et du Nord industrialisé, mais il a aussi des conséquences négatives sur la vie de tous à l'exception de quelques privilégiés. Dans les ex-pays socialistes, l'idéologie du capitalisme a été adoptée avec précipitation et des programmes sociaux ont été abandonnés sous la pression des agents de la mondialisation. Ces deux faits ont déformé l'aspiration de la population à remplacer les structures de pouvoir arbitraire du parti par un régime respectant les droits humains et la gouvernance démocratique.

Référence : *Vers une pédagogie de l'éducation en Droits de la personne*, International Consultation on the Pedagogical Foundations of Human Rights Education (CEDAL), 1996

◀ ◀ ◀ Référence

Revoyez la définition de **conflit** qui se trouve au Courant 1, unité 1, activité 3.

Animateur/Animatrice

Instructions pour l'activité 2

Étape A (30 min)

1. Répartissez les participantes et participants en groupes régionaux et présentez les instructions.
2. Demandez aux participantes et participants de dresser une liste de facteurs, structures ou systèmes agissant au niveau mondial et de noter ces éléments sur un tableau à feuilles mobiles (p. ex., technologies de l'information et des communications, entreprises multinationales, commerce international, néolibéralisme, guerre contre le terrorisme, mouvement des droits humains, mouvements sociaux, protection internationale des droits humains).

Étape B (45 min)

1. Gardez les mêmes groupes que pour l'étape A.
2. Demandez aux participantes et participants de donner des exemples – tirés de l'expérience de leur pays – des répercussions sociales, culturelles, politiques et économiques de ces éléments de la mondialisation sur la situation des droits humains.

Étape C (30 min)

Menez une discussion à partir des questions suggérées.

Activité 2 Mondialisation et droits humains



p. 16



1 h 30 min au total

Pendant cette activité, vous analyserez les aspects économiques, sociaux, politiques et culturels de la mondialisation et leurs répercussions sur les droits humains.

Cette activité comprend trois étapes.

À l'**étape A**, vous travaillerez en groupe pour lire et discuter d'un article portant sur le thème de la mondialisation et de ses effets sur les droits humains.

À l'**étape B**, vous discuterez des conséquences de la mondialisation sur votre propre société.

À l'**étape C**, vous discuterez de votre travail avec l'ensemble du groupe.



p. 16
30 min

Étape A Travail de groupe

1. Lisez et discutez de l'article « La mondialisation et son impact sur la pleine jouissance des droits humains (E/CN.4/sub.2/2000/13) » écrit par J. Oloka-Onyango et Deepika Udagama qui est un extrait du communiqué de presse de l'ONU. Voir le résumé de cet article dans la section **Documentation**. La version intégrale de l'article est disponible au centre de documentation.
2. À la suite de la discussion suscitée par l'article, déterminez les facteurs, structures ou systèmes mondiaux influant sur la situation des droits humains dans votre propre société.

Activité 2 (suite)

p. 17
30 min

Étape B Travail de groupe

1. Avec les membres de votre groupe, passez en revue les facteurs de mondialisation cernés pendant l'étape A.
2. Ensuite, tout en gardant à l'esprit le tableau que vous avez préparé sur les problèmes des droits humains dans votre société, discutez de la façon dont la mondialisation a contribué à ces problèmes et de votre capacité à y répondre. N'oubliez pas de traiter des ramifications sociales, politiques, culturelles ainsi qu'économiques de ces facteurs.
3. Un tableau est fourni pour que vous puissiez prendre les résultats de votre discussion en note. Faites une copie de ce tableau afin de l'afficher à l'Agora pendant la pause.

30 min

Étape C Discussion avec l'ensemble du groupe

Avec votre animateur, discutez des répercussions que vous avez observées et répondez aux questions posées ci-dessous.

- Êtes-vous en désaccord sur certaines des répercussions observées par le groupe?
- Quels sont les effets sexospécifiques de la mondialisation? (c'est-à-dire les effets de la mondialisation qui ont des répercussions différentes sur la vie des hommes et sur celle des femmes?)
- Quelles sont les stratégies en droits humains que vous ou votre communauté devriez adopter pour résister aux initiatives de développement non durable, en limiter les dégâts et imaginer des solutions de rechange?
- Comment essaieriez-vous, dans ce contexte, de promouvoir le respect des droits humains au sein de votre communauté et dans votre région?
- Quelles sont les stratégies qui peuvent être adoptées pour promouvoir et protéger les droits des femmes dans le contexte de la mondialisation?
- En tant que militants des droits humains, quel rôle devriez-vous jouer au niveau local et international?

Unité 2 Les droits humains à l'heure de la mondialisation

Animateur/Animatrice

Résumé de la journée précédente (30 min)

Quinze minutes devraient être consacrées à la discussion sur les problèmes de méthodologie.

Le but de cette activité est de présenter des questions de méthodologie essentielles à la conception et au développement d'activités d'éducation. Le Courant 4 est un bon exemple d'utilisation d'une combinaison d'activités et de techniques portant sur le même thème (chercher à établir une base commune). Mener cette discussion maintenant pourra vous aider à mieux comprendre l'enchaînement des activités et des concepts. Cela vous aidera aussi à attirer l'attention des participantes et participants sur les activités qui vont suivre. En outre, la discussion permettra peut-être de les aider à élaborer leur plan individuel (p. ex., le contenu des activités, le but constituant à utiliser plusieurs techniques, les types d'activités qu'ils réaliseront et l'enchaînement de ces activités).

Instructions pour la démonstration (15 min)

Sur une feuille mobile, préparez à l'avance le diagramme des différents types de triades comme le montre l'encadré sur cette technique d'éducation participative qui se trouve p. 5-22 (Man. part., p. 5-20).

1. Demandez à neuf membres du groupe de se porter volontaires pour montrer en quoi consiste une triade. Les autres joueront le rôle d'observateurs. Placez plusieurs observateurs par triade. Demandez-leur de placer leurs sièges au centre de la salle comme le montre le diagramme « disposition efficace ».
2. Demandez aux participantes et participants dans les triades de répondre en même temps aux questions suivantes : « Pourquoi est-il important de parler de méthodologie? Pourquoi les récapitulations ont-elles été incluses dans le programme? Pourquoi sont-elles animées par les participantes et participants? » **(5 min)**
3. Demandez aux membres de reformer le grand groupe et d'avoir une discussion sur l'efficacité de chaque triade. Demandez-leur d'en donner les raisons. **(10 min)**
4. Pour conclure, dites-leur qu'il est important d'avoir ce genre de discussion dans le cadre de leur travail. La réflexion sur de tels sujets ne peut qu'améliorer les résultats.



Récapitulation

p. 19



30 min

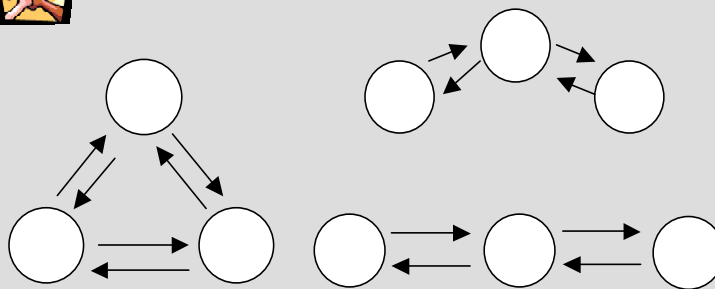
Quinze minutes de cette récapitulation seront allouées à une discussion sur les questions méthodologiques. Le but de cette activité est de montrer que les aspects méthodologiques sont importants au développement et à la réalisation d'activités éducatives. L'animateur dirigera cette discussion.

p. 20

Technique d'éducation participative



Triades



Disposition efficace

Dispositions inefficaces

Cette technique constitue un volet important du travail en sous-groupes. L'un des aspects intéressants du travail en triades est que tout échange entre deux personnes est automatiquement soumis à l'observation de la troisième. Se sachant observés, les deux interlocuteurs sont plus conscients de leur propre comportement et ainsi davantage portés à agir de manière raisonnable et courtoise.

La triade offre un cadre intime permettant aux participantes et participants d'exprimer un éventail de points de vue sur un sujet donné. La technique comporte d'autres avantages : en cas de conflit, la troisième personne peut agir comme médiatrice auprès des deux autres. Cela permet aussi à une personne de limiter sa participation le temps d'une pause, sans pour autant interrompre la discussion. Une disposition en triades est plus efficace lorsque les participantes et participants sont placés dans un cercle serré et que chacun peut maintenir le contact visuel (voir l'illustration d'une disposition efficace à gauche, ci-dessus). Elle favorise encore plus le travail d'équipe.

Cependant, la triade peut être source de conflit. Si deux personnes décident de faire front commun, la troisième risque de devenir la « cinquième roue du carrosse » et de se sentir exclue. Il est possible de remédier au problème en demandant aux trois personnes de discuter franchement de ce qui a pu motiver ce conflit interpersonnel.

Référence : Eitington, J. E. *The Winning Trainer*, 3^e édition, Houston, Texas, Gulf Publishing Company, 1996.

Animateur/Animatrice

Instructions pour l'activité 1

1. Recommandez aux participantes et participants de lire la documentation préparatoire, fournie dans le manuel de ressources, Courant 5.
2. Relisez la description de la présentation et les questions. Le but à ce stade est d'amener les membres du groupe à écouter, et non à s'engager dans des discussions poussées.

Activité 1 Préparation de la présentation – Le contexte mondial des droits humains



Parcourez la description de la présentation fournie dans l'activité 2 ci-dessous.

Questions à prendre en compte lorsque vous écoutez la présentation :

Passez les questions en revue avant d'écouter la présentation. Vous aborderez ces questions au cours d'une discussion avec votre groupe qui aura lieu après la présentation.

- Quels sont les liens entre développement, droits humains et démocratie?
- Comment le développement est-il devenu une source importante de violations de droits humains? Des exemples?
- Qui sont les principales victimes et bénéficiaires des divers aspects de la mondialisation?
- Comment les populations vulnérables vivent-elles la mondialisation?
- Comment peut-on limiter les dégâts et concevoir des solutions de rechange aux différents projets transnationaux?
- « Bien que, grâce à la mondialisation de l'économie, de nouveaux emplois aient été créés pour les femmes, les changements récents ont exacerbé les inégalités entre hommes et femmes. » (**Beijing Plate-forme pour action : paragraphe 157**). Pouvez-vous trouver des exemples de tels changements?
- Quels sont les liens qui existent entre mondialisation de l'économie et mondialisation du mouvement de défense des droits humains?



Activité 2 **Présentation en session plénière– Le contexte mondial des droits humains**

- Quel effet la tendance actuelle consistant à renforcer la sécurité nationale et internationale a-t-elle sur le mouvement de défense des droits humains?
- Quelles répercussions l'éducation aux droits humains peut-elle avoir sur la manière dont les individus et les groupes vivent les effets de la mondialisation?



p. 22



1 h 30 min au total

Cette présentation analysera les répercussions du contexte mondial des droits humains sur les droits humains et le développement démocratique. Deux personnes-ressources donneront cette présentation.

Quelques-unes des questions qui seront abordées par les membres du panel sont énumérées ci-dessous. Des exemples pertinents dans différentes régions du monde seront présentés.

L'intervention de la première personne-ressource portera sur les thèmes suivants :

- Quelles sont les particularités de la mondialisation, positives et négatives? Quels sont les effets sur les droits humains? (Les exemples fournis concerneront « la guerre contre le terrorisme » et l'augmentation des mesures de sécurité depuis le 11 septembre 2001, l'influence de l'information et des technologies de communication, les répercussions des politiques et des projets de développement, les défis posés par la libéralisation des économies, et les effets de la migration des populations).
- Quelles stratégies peuvent être adoptées pour que les droits humains soient respectés et pour que les gouvernements respectent leurs obligations?

L'intervention de la seconde personne -ressource portera sur les thèmes suivants :

- Quels sont les effets de la mondialisation sur les droits humains à l'échelle locale? Les exemples fournis concerneront les pays en développement, avec une attention particulière donnée aux femmes, aux enfants et aux populations marginalisées, telles que les réfugiés, les migrants, les groupes minoritaires et les populations autochtones.
- Comment l'éducation aux droits humains peut-elle contribuer à la paix mondiale et à la justice économique et sociale?

p. 22

Période de questions



Activité 3 Retour sur la présentation



p. 23



30 min

Discutez brièvement des questions qu'on vous avait posées avant d'assister à la présentation, et concernant les répercussions de la mondialisation sur les droits humains.

Utilisez durant la discussion l'information transmise par les conférencières ou les conférenciers lors de la présentation.

Discutez ensuite des questions suivantes :

- Qu'avez-vous appris grâce à cette présentation?
- Votre perspective concernant la mondialisation a-t-elle changé, et le cas échéant, de quelle façon?
- Vos questions ont-elles été traitées correctement? Dans la négative, comment pouvez-vous trouver des renseignements complémentaires?

Activité 4 Plan individuel pour mettre mon apprentissage en action



p. 23



30 min

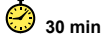
Continuez à travailler sur votre plan individuel en complétant la feuille de travail 5. Gardez à l'esprit que vos collègues représentent souvent les meilleures ressources disponibles pour mener à bien votre projet.

Exploitez leurs connaissances, expertise et expérience pour vous aider à développer votre plan.

Évaluation de fin de courant – séance de conclusion



p. 24



30 min

Discutez de ce que le groupe a retiré des activités de la journée.

Questions à garder à l'esprit :

- Votre compréhension de la mondialisation a-t-elle changé? Dans l'affirmative, en quoi?
- Quels sont, parmi les problèmes abordés, ceux qui vous semblent les plus pertinents au travail de votre organisation?
- Quelles ont été les différentes méthodes et techniques d'éducation aux droits humains utilisées? Ont-elles été efficaces?
- Comment ces activités peuvent-elles être adaptées à vos propres besoins en ÉDH?

Documentation

Unité 1 Activité 2

Répertoire des organisations, p. 5-33
(Man. part., p. 5-27)

La mondialisation et ses répercussions sur la pleine
jouissance des droits humains, p. 5-36
(Man. part., p. 5-30)

Répertoire des organisations

Unité 1 Activité 1

Union africaine (UA)

L'Union africaine (UA) est formée des chefs d'État et des gouvernements de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qui ont adopté la Déclaration de Syrte. Cette déclaration demandait la création de l'Union africaine en vue, entre autres, d'accélérer le processus d'intégration sur le continent afin de permettre à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale, tout en déployant des efforts pour résoudre les problèmes sociaux, économiques et politiques multiformes auxquels elle est confrontée, problèmes accentués par certains effets négatifs de la mondialisation.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) est un organisme intergouvernemental de coopération régionale où les décisions reposent sur un consensus. Créée le 8 août 1967 à Bangkok par l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, auxquels se sont joints plus tard Brunei (1984), le Vietnam (1995), la Birmanie et le Laos (1997), et le Cambodge (1999), l'ANASE est le principal mécanisme régional de dialogue sur des questions politiques, économiques, sociales et de sécurité ainsi que sur toute autre question transnationale d'importance. Lors de la Déclaration fondant l'ANASE, le 8 août 1967 à Bangkok, les membres fondateurs avaient officiellement pour objectif de mettre au point un cadre et un mécanisme de coopération régionale. Ils définirent les trois premiers objectifs de l'ANASE de la manière suivante :

- « 1. Accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel de la région par des efforts conjoints menés dans un esprit d'égalité et de partenariat afin de raffermir les fondations d'une communauté de nations d'Asie du Sud-Est prospère et pacifique;
 2. Promouvoir la paix et la stabilité dans la région par le respect de la justice et de la règle de droit dans les relations entre les pays de la région et en adhérant aux principes de la Charte des Nations Unies; [et]
 3. Promouvoir une collaboration active et une assistance mutuelle sur les sujets d'intérêt commun dans les domaines économique, social, culturel, technique, scientifique et administratif; ... »
- (Déclaration de l'ANASE, Bangkok, 8 août 1967)



Conseil de l'Europe (CE)

Le Conseil de l'Europe est le principal organe décisionnel de l'Union Européenne. Les ministres des États membres se réunissent au Conseil de l'Union Européenne. Selon les thèmes à l'ordre du jour, chaque pays est représenté par un ministre responsable de ce dossier (affaires étrangères, finances, affaires sociales, transport, agriculture, etc.)

La présidence du Conseil est assurée pendant six mois par chaque État membre de manière rotative.

Fonds monétaire international (FMI)

Proposé à l'origine lors de la conférence monétaire et financière de Bretton Woods, en 1944 aux États-Unis, avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) – devenue plus tard la Banque mondiale – et l'Organisation internationale du commerce (OIC), le FMI a été finalement établi en 1946. Il a pour but de faciliter le règlement des problèmes financiers à l'échelle internationale.

Il a son siège à Washington et est gouverné par 184 États membres, ce qui lui donne une dimension quasi universelle. Le FMI occupe une position centrale dans le système monétaire international. L'institution a pour but de prévenir les crises systémiques en incitant les pays à adopter des politiques économiques saines. Comme son nom l'indique, elle est en même temps un fonds auquel les États membres qui ont des besoins de financement temporaires peuvent faire appel pour remédier à leurs problèmes de balance des paiements.

Organisation des États américains (OEA)

L'organisation des États américains rassemble les pays de l'hémisphère américain pour renforcer la coopération et pour promouvoir leurs intérêts communs. C'est le premier forum de la région pour les dialogues multilatéraux et les actions concertées. Les États membres se réunissent périodiquement pour examiner des thèmes d'intérêts communs et établir des priorités lors d'événements spéciaux, comme le Sommet des Amériques.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Cette organisation commerciale multilatérale qui compte 148 pays membres (en mai 2005) se fonde sur quatre traités principaux régissant presque chaque secteur du commerce. L'accession à l'OMC lie tous les membres à l'ensemble des traités et des dispositions contenues dans les traités (sauf quelques exceptions mineures) bien que des délais de grâce soient accordés à différents États membres quant à l'exécution des dispositions du traité. Les quatre accords principaux de l'OMC sont : l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); l'Accord général sur le commerce des services (GATS); l'Accord sur les droits des propriétés intellectuelles (TRIPS) et l'Accord sur les mesures concernant les investissements liés au commerce (MIC).

Banque mondiale (voir aussi FMI)

Cette institution s'appelait à l'origine la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Créée en 1945 pour la reconstruction de l'Europe, la BIRD a élargi son rayon d'action à d'autres États et est devenue la Banque mondiale en 1947. La mission de la Banque Mondiale est de combattre la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des gens dans les pays en développement. C'est une banque de développement aux services multiformes : prêts, conseils de stratégie, assistance technique, et partage des connaissances.



La mondialisation et ses répercussions sur la pleine jouissance des droits humains

Unité 1 Activité 2

Communiqué de presse, E/CN.4/Sub.2/2000/13, 15 juin 2000

UNE NOUVELLE ANALYSE DES DÉFINITIONS CONTESTÉES DE LA MONDIALISATION

Depuis qu'il a été reconnu comme l'un des problèmes les plus débattus de la fin du vingtième siècle et du nouveau millénaire, le phénomène de la mondialisation a attiré l'attention mondiale de différentes manières. Des autoroutes de l'information au commerce international de drogues et d'armes, en passant par l'énorme impact de McDonald, de Nike et des médias planétaires, le thème de la mondialisation inquiète tout un chacun. Au cœur de la plupart des débats sur le sujet, se trouve l'extraordinaire explosion à la fois de la technologie et de l'information. Cette explosion a réduit de manière importante les concepts jumeaux de temps et d'espace. En particulier, les technologies de l'information et des communications (TIC) sont peut-être désormais la force dominante du système mondial de production, bien qu'ayant des ramifications importantes dans toutes les autres sphères de la vie humaine moderne.

On parle beaucoup de mondialisation, un phénomène auquel personne n'échappe. Son aspect le plus frappant est sans doute le développement des technologies de l'information et des communications (les TIC) et les transformations que cela entraîne dans la vie de tous les jours.

Bien qu'il faille reconnaître la contribution des TIC et les forces en présence de l'économie mondiale dans l'émergence de la mondialisation telle que nous la connaissons, une trop grande importance a été accordée à l'aspect économique du phénomène de la mondialisation. D'une certaine manière, il existe une nouvelle déontologie sur les volets économiques de la mondialisation qui la place au-dessus de toutes les valeurs ou de tous les phénomènes humains, en fait au-dessus des êtres humains eux-mêmes. Par conséquent, les racines et les ramifications sociales, culturelles et surtout politiques de ce phénomène ont malheureusement été dénigrées (ou dissimulées).

En tant que président du Brésil,

On a accordé beaucoup trop d'importance aux aspects économiques de la mondialisation, au détriment de ses aspects sociaux, culturels et politiques.

Enrique Cardoso affirme que c'est une grosse erreur de penser que la mondialisation est le résultat des seules forces du marché : « Les frontières à l'intérieur desquelles le marché opère sont définies de façon politique, en

négociation directe entre les gouvernements dans des forums multilatéraux, comme l'Organisation mondiale du commerce. Il existe toujours un rapport de force dans de telles négociations. » En outre, c'est un rapport de force dont les règles sont définies par très peu d'acteurs. Il touche cependant la grande majorité. Il faut donc bien comprendre les aspects politiques et autres de ce phénomène de mondialisation pour pouvoir y répondre de façon rationnelle et réfléchie.

La mondialisation présente de nombreuses facettes. Il est donc essentiel, d'une part, de savoir déterminer l'ensemble des forces qui participent à son développement, au-delà des facteurs purement économiques, et d'autre part, de reconnaître leur origine.

Dirlik veut corriger ce préjugé et rapprocher les peuples de la terre. Il déclare que la technologie et le développement économique doivent être mis au service de l'humanité, au lieu de nuire à la majorité des habitants de la planète. Comme Paul Streeten l'a souligné, il y a une mondialisation qui peut venir « d'en haut » sous la forme de sociétés multinationales, de flux de capitaux internationaux et de marchés mondiaux. Il y a un cadre légal et institutionnel intrinsèque à cette forme de mondialisation au sein duquel les régimes de commerce, de finances et d'investissements internationaux actuels sont gérés. Les dimensions légales de ce cadre sont mieux cernées

dans le contexte du droit économique international en général, alors que les institutions monétaires et financières représentent les mécanismes institutionnels spécifiques au sein desquels il est organisé.

La mondialisation est le fruit des forces du marché et des rapports de pouvoir. Les règles du jeu sont fixées par quelques acteurs seulement, même si une multitude de gens doit en subir les conséquences. Il importe de comprendre les autres facettes de la mondialisation pour pouvoir réagir au phénomène de manière éclairée.

Une autre forme de mondialisation peut venir du bas (comme le mouvement écologique, le mouvement des femmes et le mouvement antinucléaire, ou, et c'est le cas le plus pertinent dans le cadre de cette discussion, les luttes pour la défense des droits humains). Le mouvement de défense des droits humains prétend depuis longtemps à une mission universaliste (certaines personnes diraient mondialiste). Cela transparaît dans l'affirmation selon laquelle le régime de droits et de libertés conçu grâce à la Déclaration universelle des droits de l'homme (et aux nombreux autres instruments qui ont depuis lors été promulgués dans le même esprit) s'étend au-delà des préoccupations purement nationales. La mondialisation par le bas des militants et militantes peut ajouter une dimension démocratique aux débats sur la mondialisation par le haut. La mondialisation peut dans ce sens descendre de l'atmosphère feutrée et luxueuse des salles de conférence des



entreprises aux réalités quotidiennes du commun des mortels. Et surtout, elle peut aider à mobiliser les gens contre les tendances hégémoniques que la mondialisation par le haut peut présenter.

La mondialisation se présente aussi sous une autre forme importante, celle du militantisme de la « mondialisation par la base ». Les organisations de la base peuvent traduire les principes théoriques de la mondialisation en réalités bien concrètes pour la majorité des gens. Ces militants peuvent surtout aider à organiser la résistance contre la pression écrasante de la mondialisation.

En dépit de tout cela, le mode de pensée dominant qui ne tarit pas sur la mondialisation manque de toute évidence d'objectivité. En qualifiant de telles réflexions de « mondialistes » et de « mondialocentriques », Arif Dirlik affirme que de telles définitions de la mondialisation ont un parti pris à la fois contre le lieu et la localité. Le mondial est donc assimilé au « capital, à l'espace, à l'histoire et au pouvoir de transformation », tandis que le local est assimilé au « lieu, au travail, à la tradition et, assez souvent, aux femmes, aux indigènes, aux paysans et à celles et

ceux qui sont toujours attachés à un lieu ». La conséquence est que ces derniers sont marginaux dans le discours sur la mondialisation, et que leurs connaissances et leurs pratiques sont inutiles à la construction d'une planète moderne vraiment mondiale. Dirlik appelle à revoir cette approche préconçue au profit d'autres visions sur la manière dont le monde peut être construit, et ceci, au profit de la mobilisation de tous les mouvements qui se sentent concernés par ce problème. En fait, il faut s'engager de nouveau à rassembler tous les peuples de la planète autour d'un projet qui ne cherche pas à étouffer les innovations très productives et révolutionnaires que le développement des technologies a déclenchées. Il est cependant essentiel qu'en le faisant, on n'oublie pas les obligations élémentaires et fondamentales qui ont été reconnues et honorées depuis des dizaines d'années comme étant essentielles à une existence humaine décente. Le développement technologique et économique doit être mis au service de l'humanité dans son ensemble. En particulier, il ne devrait pas être utilisé pour marginaliser ou exclure la plus grande partie de la population mondiale.

Référence : <http://www.globalpolicy.org/socecon/un/wtonite.htm>